



Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur du prêt de personnel



Introduction pratique au poste de travail

Grutier

Objectif:

la personne exerçant une activité temporaire connaît les principaux dangers au poste de travail

La personne responsable sur le chantier doit s'assurer que la personne exerçant une activité temporaire connaît les principales règles de sécurité au poste de travail. Font partie de l'instruction minimale sur le chantier:

- une instruction concernant l'organisation de la sécurité sur le chantier
- un contrôle des principales règles de sécurité
- des informations concernant la grue utilisée

1	Instruction concernant l'organisation de la sécurité sur le chantier	instruit
1.1	Désignation d'un interlocuteur pour les questions de sécurité sur le chantier	<input type="checkbox"/>
1.2	Emplacement du matériel de premiers secours	<input type="checkbox"/>
1.3	Consignes d'alarme en cas d'urgence	<input type="checkbox"/>
1.4	Consignes concernant l'alcool et les substances engendrant la dépendance	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
2	Contrôle (et instruction, si nécessaire) des principales règles de sécurité	contrôlé/instruit
2.1	Passeport de sécurité?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2.2	Informations sur le port obligatoire du casque de protection hors de la cabine de la grue	<input type="checkbox"/>
2.3	Utilisation des autres équipements de protection individuelle (EPI)	<input type="checkbox"/>
2.4	Voies de circulation - Risques de chutes de plain-pied	<input type="checkbox"/>
2.5	Les ouvertures doivent être couvertes ou munies de barrières de protection	<input type="checkbox"/>
2.6	Protection latérale pour les postes de travail et voies de circulation situés à une hauteur supérieure à 2 m	<input type="checkbox"/>
2.7	Echafaudage de façade obligatoire pour les ouvrages à partir de 3 m (hauteur de chute)	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
3	Informations concernant la grue utilisée	contrôlé/instruit
3.1	Documents de la grue	<input type="checkbox"/>
3.2	Instruction pratique concernant l'utilisation de la grue (contrôle des aptitudes)	<input type="checkbox"/>
3.3	Interlocuteur pour l'entretien, les réparations, etc.	<input type="checkbox"/>

Confirmation d'exécution:

L'instruction au poste de travail a été effectuée le _____

Entreprise / Supérieur responsable: _____

Fonction: _____

Personne instruite: _____